

Procès-verbal de la séance publique tenue le 26 janvier 2023 à 19 h au Centre social Langelier, situé au 42 rue Principale à La Croche.

Membres présents :	Monsieur	Clément Dubé, conseiller et président
	Mesdames	Christiane Meilleur, membre Sylvie Lebel, membre
	Messieurs	André Goyette, membre Jean-Marc Goudreault, membre
Officiers municipaux	Messieurs	Pierre Pacarar, directeur général Jean-Sébastien Poirier, greffier et DGA Luc Fortin, directeur Service des travaux publics Philippe Pronovost, superviseur permis et inspection

Madame Guylaine Beaudin agit à titre de secrétaire.

Assistance : 21 personnes présentes.

### **1. MOT DE BIENVENUE DU CONSEILLER**

Le président procède à l'ouverture de l'assemblée et souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes à cette rencontre.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**PROPOSÉ PAR** monsieur André Goyette  
**APPUYÉ PAR** madame Christiane Meilleur

**ET RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, mais avec l'ajout de sujets au point divers.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue du conseiller
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2022
4. Suivi au procès-verbal du 12 septembre 2022
5. Présentation du nouveau directeur général de la Ville de La Tuque monsieur Pierre Pacarar
6. Projets retenus au budget « Citoyens en action »
7. Budget 2023 / Travaux à venir
8. Mise à jour / Dossier desserte Internet haute vitesse par Solutions Ambra
9. Présentation des membres du Comité des Loisirs Langelier
10. Fête estivale 2023 secteur La Croche

11. Changement du point d'arrêt scolaire au village
12. Divers
13. Période de questions
14. Prochaine rencontre
15. Fin de la rencontre

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2022**

**PROPOSÉ PAR** monsieur Jean-Marc Goudreault  
**APPUYÉ PAR** madame Sylvie Lebel

#### **ET RÉSOLU :**

**QUE** le procès-verbal du 12 septembre 2022 soit adopté tel que rédigé.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2022**

Lors de la rencontre du 12 septembre 2022, le directeur du Service des travaux publics, monsieur Luc Fortin avait détaillé les travaux effectués au secteur et ceux à venir.

Il avait été question du projet du parc de la plage et de l'ancien bureau municipal, ce sujet ainsi que celui du projet internet haute vitesse seront abordés ce soir. Concernant la halte routière sur la rue Principale, le projet est en bonne voie et devrait se réaliser cette année. En raison des diverses coupures nécessaires pour éviter une hausse importante du compte de taxes, le terrassement du parc en avant de l'Aféas a été remis à l'année prochaine.

À la suite d'une demande de monsieur André Goyette, le bac vert près des boîtes postales communautaires a été enlevé, c'est plus propre. Monsieur Goyette ajoute que si le bac bleu n'est pas mis au bord du chemin il n'est pas vidé, donc il s'en occupe lui-même.

Les nombreux camions poids lourds roulant trop vite à Rapide-Blanc-Station, au nom des résidents, monsieur Michel Rho a fait la demande pour qu'on installe un panneau arrêt. L'automne dernier, le conseiller accompagné de monsieur Jean-Sébastien Poirier ont tenté de se rendre sur place pour une vérification mais la route 10 était fermée au km 20; ils ont été dans l'obligation de rebrousser chemin. Monsieur Rho n'étant pas présent à cette rencontre, le conseiller communiquera avec lui pour remettre la rencontre à ce printemps.

Madame Monika Olschinski et monsieur André Mercure avaient fait une demande pour qu'il y ait deux collectes de déchets volumineux par année. Le conseiller a fait des vérifications à ce niveau. Il s'avère que pendant toute la semaine de la collecte des gros déchets, aucun de tri n'est effectué, toutes les matières s'en vont au site d'enfouissement à Saint-Étienne-des-Grès. En ajoutant une deuxième collecte, il y aurait deux semaines entières sans triage. Par conséquent, cela reviendrait plus cher à la population que s'ils les apportent eux-mêmes, car à ce moment-là, à petit volume les matières sont triées. La collecte annuelle est toujours maintenue.

### **5. PRÉSENTATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LA TUQUE MONSIEUR PIERRE PACARAR**

Monsieur Pierre Pacarar remercie l'assistance pour leur présence. C'est la première fois qu'il vient à une rencontre au secteur La Croche, mardi passé il a assisté à la séance de la couronne rurale qui complète le grand secteur de monsieur Clément Dubé. Il est heureux de s'impliquer pour la communauté.

Monsieur Dubé profite de l'occasion pour remercier monsieur Jean-Sébastien Poirier qui a pris le relais en tant que directeur général par intérim pendant plus d'un an. En cumulant sa fonction de greffier, ce n'était pas une mince tâche, il a été appuyé par son adjointe, madame Valérie Lévesque.

## **6. PROJETS RETENUS AU BUDGET « CITOYENS EN ACTION »**

Madame Kim Poirier, conseillère au développement économique du Service de développement économique et forestier, avait fait une présentation du projet « Citoyens en action » ici au Centre social de La Croche. La population a été invitée à soumettre leurs idées de projets pour la communauté; une enveloppe globale de 100 000 \$ était réservée à cette fin. Le comité du conseil d'agglomération a sélectionné 3 projets sur les 26 retenus, en tout 29 ont été soumis.

Le premier projet « Ralentez pour notre sécurité », d'un montant de 20 000 \$, consiste à acquérir une trentaine de panneaux représentant des silhouettes d'enfant, pour inciter les automobilistes à ralentir.

Le deuxième projet « Biblioparc » étant de 65 000 \$, on doit procéder par appel d'offres. Il s'agit de créer un espace bibliothèque en plein air, il sera situé au parc St-Eugène à l'arrière de la bibliothèque municipale. Monsieur Poirier ajoute qu'un mobilier de type desing et antivandalisme y sera aménagé. Les usagers pourront emprunter un livre à la bibliothèque et lire à l'extérieur dans une aire de repos agréable.

Pour le troisième projet « Terrain de pétanque à Lac-Édouard », une somme de 15 000 \$ y sera allouée. S'il y a un dépassement de coût, il sera assumé par le secteur.

## **7. BUDGET 2023 / TRAVAUX À VENIR**

Monsieur Luc Fortin, directeur du Service des travaux publics, à de précédentes rencontres, avait donné des précisions sur le nouveau programme du ministère des Transports du Québec, soit le « Plan d'intervention en infrastructures routières locales ». Pour y faire suite, toutes les infrastructures rurales ont été inspectées par une firme afin d'identifier celles qui nécessitent une réfection importante. Le rapport a été remis au ministère et toutes les demandes sont éligibles au programme. Les subventions seront bonifiées de plusieurs millions et le coût des travaux sera défrayé à 90 % par le ministère. Cela permettra à la municipalité d'en entreprendre beaucoup plus. L'an prochain un budget de 3 millions sera affecté au remplacement de ponceaux; il précise cependant que cette somme ne couvrira que le coût de quelques-uns, par exemple, seulement pour celui du rang Est le coût s'élève à près de 1 million.

Ils sont à préparer les devis pour 2024-2025, une somme de 5 à 6 millions par année sera affectée aux réparations d'asphaltage prioritaires. Dorénavant, au lieu d'effectuer de petites sections à divers endroits, on procèdera à des réparations majeures durables. Évidemment, ils ne peuvent pas tout faire la même année, cela peut prendre de 1 à 3 ans mais lorsqu'on entreprendra le secteur ciblé cela va être une réfection importante. Il va sans dire que si un problème survient, ils vont intervenir. Cette année il y aura certaines réfections de fossés et de glissières de sécurité. Il leur suggère de téléphoner à Info-Service lorsqu'ils constatent une problématique, toutes les demandes lui sont soumises et un suivi est effectué. Pour 2023, il y aura du pavage au km 11 du rang Ouest et en 2024, le ponceau sera remplacé. Cette année la halte routière sera mise en place.

- Madame Christiane Meilleur demande si cette année on va remplacer le ponceau du km 11 au rang Ouest.

Il indique que cette année il sera réparé, le remplacement se fera en 2024.

- Madame Sylvie Lebel demande si on va faire le remplacement des glissières de sécurité, tel que convenu.

En 2022, il y a eu 75 000 \$ de remplacement de glissières de sécurité à quatre endroits. Cette année on en fera sur une distance de 100 mètres, puis en 2023 d'autres seront remplacées, il faut y aller étape par étape.

- Monsieur Jean-Marc Goudreault demande s'il y a du nouveau pour la section au chemin Beaumont où il y a eu un éboulement.

Monsieur Fortin mentionne que la Ville a mandaté une firme spécialisée pour faire une inspection. Selon leur rapport ce n'est pas une problématique majeure et ils recommandent d'installer des blocs de béton pour cet hiver. Cette année on fera un plan et devis pour 2024.

- Monsieur Dubé ajoute que de beaux projets sont prévus.

## **8. MISE À JOUR / DOSSIER DESSERTE INTERNET HAUTE VITESSE PAR SOLUTIONS AMBRA**

- Le conseiller indique que le projet internet haute vitesse est assez difficile à suivre. La tour au secteur devait être installée à la fin décembre 2022, mais un manque de budget a retardé les opérations.

- Monsieur Poirier informe les gens qu'au début février, il aura une rencontre avec le président de la compagnie Ambra, monsieur Éric L'Heureux. Une tour sera installée au village pour desservir l'internet haute vitesse. La compagnie Henry offrira un forfait internet, télévision et téléphonie. Il y a eu des retards dans les programmes des gouvernements provincial et fédéral, tous les résidents permanents du Québec qui sont raccordés au réseau d'Hydro-Québec, devaient être branchés en septembre 2022. Pour accélérer le processus, le gouvernement du Québec a offert la possibilité de se brancher à l'internet satellitaire via la compagnie Starlink; il rembourse les frais d'installation et une partie du tarif mensuel. Le projet est toujours en déploiement, le contrat pour le Haut-St-Maurice a été octroyé à la compagnie Xplornet, il y a aussi la compagnie Ambra qui est desservi par le fournisseur Henry. La Ville suit de près l'évolution des travaux, la municipalité de La Bostonnais et une partie des résidents de La Tuque ne sont toujours pas branchés. Une tour doit également être installée sur la montagne sur le site de Ski La Tuque. Lorsque les branchements internet seront complétés, d'autres compagnies pourront installer leurs équipements via les tours, et offrir le service de téléphonie cellulaire. Pour l'instant il est possible de capter le cellulaire via le wifi de leur service internet.

- Monsieur Goudreault demande si la compagnie Ambra est privée.

Monsieur Poirier confirme que Solutions Ambra est une entreprise privée qui est en partenariat avec les compagnies Henry et Écotel.

- Monsieur Goyette indique qu'avec les nouveaux fournisseurs, la compagnie Xittel va perdre ses clients.

Monsieur Dubé indique qu'il n'aura plus le monopole au secteur de La Croche, il avait la possibilité de mettre ses infrastructures à jour. Les citoyens auront désormais le choix et des tarifs compétitifs.

Monsieur Poirier ajoute qu'en 2000, la Ville a adhéré au programme Villes et Villages branchés, en collaboration avec la Commission scolaire de l'Énergie. Cela a permis d'acheminer la fibre optique de Shawinigan à La Tuque. De son côté la compagnie Xittel a apporté la fibre optique jusqu'à La Croche. Elle a tout de même été un précurseur dans le domaine de l'internet haute vitesse pour le secteur. Sans la fibre optique au village on ne pourrait pas se raccorder aux nouvelles technologies. Cela permettra à la population d'avoir le choix d'un meilleur service à des tarifs plus avantageux.

- Un citoyen demande si la Ville a eu un retour sur la qualité du service Internet de la compagnie Henry de ceux qui sont déjà raccordés.

Messieurs Dubé et Pacarar répondent qu'ils ont eu de bons commentaires, les gens sont satisfaits du service et de la vitesse. Un résident du lac Lapointe qui fait du télétravail, se dit enchanté du service. Il ajoute que la technologie par micro-ondes est un peu moins rapide que la fibre optique, mais c'est très efficace et rapide et on ne voit pas la différence.

## **9. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES LOISIRS LANGELIER**

Il y a eu des départs et la nomination de nouveaux membres au sein du comité de la Commission des Loisirs Langelier. Monsieur Dubé désire les présenter à l'assistance. Le comité est composé du président, monsieur Normand Therrien, de mesdames Manon Jean et Guylaine Beaudin, qui est la secrétaire-trésorière, de monsieur Alexandre Gagné, de madame Érika Langlois qui n'est pas présente ce soir car elle travaille en tant que surveillance au local des loisirs, ainsi que lui-même.

Monsieur Dubé tenait à féliciter madame Langlois qui a organisé une fête de Noël pour les jeunes au Centre social. Plusieurs parents lui ont prêté main forte et cela a été une réussite; 22 jeunes ont participé à l'activité.

Madame Manon Jean ajoute qu'il ne faut pas oublier mademoiselle Magalie Bureau, une étudiante de 17 ans qui est engagée pour effectuer la surveillance au local des loisirs avec madame Langlois. Elle s'implique beaucoup auprès des jeunes.

## **10. FÊTE FAMILIALE ESTIVALE 2023 SECTEUR LA CROCHE**

L'activité de la fête familiale au parc de la plage Langelier, reviendra cette été, la date n'est pas encore fixée, cela devrait être vers la fin juillet. C'est en préparation et la population aura un suivi ultérieurement.

## **11. CHANGEMENT DU POINT D'ARRÊT SCOLAIRE AU VILLAGE**

Monsieur Dubé mentionne que monsieur Therrien lui a signalé que le point d'arrêt des autobus scolaires est problématique. Lorsqu'il y a 2 à 3 automobiles cela peut obstruer la visibilité et représenter des risques pour les enfants à pieds. Il avait lui-même constater ce fait lorsqu'il effectuait le déneigement du village. Il en a discuté avec le conseil afin de déplacer l'embarquement près du Centre social Langelier. Il demande à l'assistance s'ils sont d'accord avec cette procédure.

Monsieur Poirier indique qu'avant d'effectuer le changement, l'autorisation doit être demandée à Autobus Chevrette, qui de leur côté doivent en référer au Centre de services scolaire de l'Énergie. Cela peut engendrer un certain délai.

Madame Nancy Boissonneault qui est conductrice de l'autobus scolaire, n'y voit aucune objection. De plus il y a un luminaire à proximité ce qui est bien également. Elle ajoute qu'il y a une quinzaine d'année l'embarquement se faisait là et il y avait un abribus.

Un citoyen demande si on va remettre un abribus. Monsieur Alexandre Allie commente en disant qu'au lieu de mettre 65 000 \$ pour des bancs, en faisant référence au projet « Biblioparc » du programme « Citoyens en action », que ce serait préférable d'avoir un abri pour les jeunes.

Monsieur Pacarar précise que ce sont deux projets bien distincts. Lorsque le point d'embarquement sera transféré, ils pourront se pencher sur ce point.

## **12. DIVERS**

- Monsieur Serge Blanchette, un des 12 propriétaires demeurant au chemin de la Grande-Pointe, expose la problématique de leurs conteneurs à déchets. À l'endroit où ils étaient placés tout le

monde du Beaumont y déposait leurs déchets, donc il n'y avait plus de place les leurs. En mai 2021, monsieur Richard Lachance avait demandé à monsieur Justin Proulx de les faire changer de place. Les propriétaires ont déboursé chacun 1 000 \$ pour aménager un nouvel emplacement. Cela avait réglé la situation, mais la semaine passée les conteneurs sont revenus au bord du chemin.

Monsieur Dubé demande s'il y a suffisamment d'espace pour le camion car l'entrepreneur a mentionné que ce n'était pas assez déneigé.

Monsieur Blanchette répond que c'est toujours bien déneigé, ils ont expressément demandé à leur entrepreneur de bien dégager l'emplacement des conteneurs avec suffisamment d'espace pour que le camion puisse se virer.

Monsieur Dubé a fait la demande à monsieur Proulx pour qu'il avise l'entrepreneur de les remettre à leur place initiale. Il fera un suivi.

- Madame Monika Olschinski demande à ce que l'entrepreneur en déneigement dans le rang Est, gratte avant que le départ des travailleurs.

Monsieur Fernand Pelletier ajoute qu'il gratte souvent en après-midi. Il voit passer l'autobus d'école alors qu'il y a parfois 5 à 6 pouces de neige, sans oublier la grande côte du Domaine Touristique à monter. Il trouve que l'entretien hivernal est très négligé cette année.

La conductrice de l'autobus scolaire, madame Boissonneault, mentionne qu'elle passe à 6 heures du matin, elle est toujours la première à circuler dans le rang et il est souvent en glace.

Madame Christiane Meilleur demande si c'est normal qu'il ne lève pas sa pelle vis-à-vis les entrées pour ne pas les remplir.

Monsieur Fortin répond à madame Meilleur que c'est la procédure. Il explique que dans son contrat, l'entrepreneur doit gratter lorsqu'il y a 5 cm de neige tombée. Il attend donc l'accumulation, puis avant que le camion sorte et se rendre à La Croche, il y a un certain délai. Cet hiver avec les températures qu'on a, ce n'est pas évident. Il précise que si une situation est problématique de téléphoner à Info-Service, quelqu'un viendra vérifier et s'il y a une intervention à faire auprès de l'entrepreneur, il l'a fera. L'an passé les travaux publics ont reçu 900 demandes de toutes sortes, auxquelles ils donnent toujours un suivi; cela leur permet de s'ajuster et de s'améliorer.

- Monsieur St-Pierre demande de quel grade est coté le chemin Beaumont, pour le déneigement et le sablage. L'hiver passé ils auraient pu jouer au hockey dans le chemin. Il dit que cette année c'est moins pire mais parfois il pourrait y avoir un peu de sable pour améliorer la circulation.

Monsieur Fortin ajoute qu'il y a des grades de chemin et qu'ils doivent respecter ça, mais en cas de problème de ne pas se gêner et téléphoner à Info-Service.

Monsieur Goudreault indique qu'une fois il a téléphoné à Info-Service, une heure plus tard on a sablé le chemin.

- Au printemps après les crues printanières, monsieur Dubé veut demander à ce qu'on déplace les 3 conteneurs le plus loin possible en arrière du garage municipal, pour qu'ils soient moins visibles.

Monsieur Therrien commente en disant que ce n'est pas une bonne idée, cela va devenir un vrai dépotoir. Il a essayé de faire de la sensibilisation auprès des usagers, sans grand succès. C'est très difficile de sortir un poêle ou un frigidaire du conteneur avec la machinerie. Pour régler ce problème, il a fait la demande d'un conteneur à fer et métaux à monsieur Proulx,

mais la gestion des conteneurs est toujours problématique. Il y aurait une possibilité de les mettre en arrière du garage mais il faudrait aménager ça autrement.

Monsieur René Mercure indique qu'il faudrait que l'entrepreneur soit avisé de réparer les couvercles lorsque ses employés constatent un bris.

Monsieur Dubé mentionne qu'en novembre dernier le contrat a été renouvelé. Ils ont eu une rencontre avec l'entrepreneur, il y a un gros travail à faire autant du côté de l'entrepreneur que des citoyens et villégiateurs.

Monsieur Pacarar ajoute que lors de l'appel d'offre, les entrepreneurs pouvaient soumissionner pour un contrat de 2, 5 ou 7 ans. La Ville a reçu seulement une soumission pour un contrat de 5 ans, donc le choix était limité. En réalité l'entrepreneur doit faire face aux problématiques de main-d'œuvre comme partout ailleurs et au travail qui n'est pas facile. Au fil des rencontres avec les dirigeants de Construction F. Paré, il espère trouver un terrain d'entente et une bonne collaboration. Il tient fermement à ce que des caméras et GPS soient installés sur les camions, c'est stipulé dans le contrat. Ainsi en cas de litige sur la collecte d'un bac roulant, on pourra vérifier la validité l'information. La municipalité sera bientôt obligée d'implanter le bac brun pour les matières compostables. Ce sera un autre défi important. Il faudra effectuer des campagnes d'information et de sensibilisation.

Un citoyen du Beaumont mentionne que parfois l'employé vide le bac bleu et le vert dans le même camion. Monsieur Pacarar répond que justement les caméras sur le camion devraient nous permettre d'améliorer les procédures.

Madame Jean commente en disant que si on ajoutait un conteneur, cela éviterait qu'ils débordent.

Monsieur Goyette indique que c'est mal indiqué, quand il y a de la neige sur le conteneur ou que c'est mal éclairé, on ne voit pas le texte. Les usagers du parc de la plage et du sentier de marche passent à proximité, ce n'est pas esthétique et dégage de mauvaises odeurs.

Monsieur Pacarar a travaillé 30 ans en l'usine, il tenait à ce que ça soit propre. Il y a une énorme pancarte pour indiquer les matières, mais certains jettent des poubelles dans la benne à métal. Il s'agit qu'une personne jettent des choses en dehors du bac, pour que les autres emboîtent le pas. Quand c'est propre c'est gênant de salir. Peut-être qu'éventuellement il serait possible d'installer une caméra IP.

## **MOT DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DU COMITÉ**

- Monsieur Clément Dubé indique qu'un citoyen lui a fait mention des problèmes de nuisance causés par l'utilisation du frein moteur par les camionneurs. Il y a eu la même problématique au secteur de la couronne rurale. Les citoyens ont demandé qu'on ajoute des panneaux l'interdisant. Il n'est pas autorisé d'installer de tels panneaux car le frein moteur sur les camions est un système de sécurité. Par contre, s'il y a une problématique le conseil peut faire une demande au ministère pour installer un panneau de réduction de vitesse.

D'ici quelques semaines le site internet de la municipalité sera mis à jour, il y aura une section pour les conseils de quartier. On y retrouve déjà les procès-verbaux.

- Du 24 au 26 février, une fin de semaine d'activités à La Croche est en préparation. Le comité des loisirs se rencontrera pour discuter et préparer les activités, si tout se met en place les détails seront communiqués à la population par les médias. Ce serait une fin de semaine de tournoi de Hockey Balle et d'activités pour tous.
- Madame Sylvie Lebel informe l'assistance qu'au secteur de Parent du 3 au 5 février, se tiendra la course de chiens de traîneaux « La Boréale 150 ».

Monsieur Dubé ajoute qu'il y aura une course de 50 km et une de 150 km. Le conseiller monsieur Éric Chagnon est en charge de l'évènement.

- Madame Christiane Meilleur indique qu'on forme présentement le comité pour préparer le projet de l'ancien bureau municipal; elle lance l'invitation aux gens intéressés à s'impliquer avec eux. On espère le réaliser cet automne si tout va bien.

Madame Jean demande qui sera en charge de ce comité.

Madame Meilleur répond que ce sera un OBNL ayant pour objectif d'offrir des services dans le milieu.

Monsieur Dubé indique qu'une cinquième personne se joindra au comité. Cela s'annonce très bien, lorsque le projet sera monté ils informeront la population.

- Il y a un poste à combler au sein du « comité consultatif d'urbanisme » qui est un organisme mandaté par le conseil municipal pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Il est formé d'élus et de citoyens. La date limite pour manifester son intérêt est le 30 janvier, si les gens ont des interrogations, ils peuvent contacter monsieur Jean-Sébastien Poirier. On retrouve des informations ainsi que les obligations de la tâche, sur le site internet de la ville.
- Monsieur André Goyette rappelle aux gens qu'il est possible de louer la salle du Centre social pour une réception privée, au coût de 85 \$. Il mentionne également qu'il y a un gym disponible au secteur pour ceux qui seraient intéressés. Pour toute information ils peuvent contacter Info-Service.

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Gilles Ricard demande si la Ville a une dette à payer dans le projet du Parc des Trois Sœurs. Selon l'ancien maire ajoute-t-il, il y aurait des redevances d'Hydro-Québec qui seraient imputées à ce projet. Est-ce que les citoyens payent des taxes pour ce parc ?

Monsieur Poirier précise que ce n'était pas la Ville qui était gestionnaire de ce dossier. Une contribution de base a été accordée seulement pour le démarrage du projet, il n'y a plus de comité en activité. Il y a effectivement eu un appui financier via le fonds d'Hydro-Québec mais c'était indépendant de la ville. Ce projet était reconnu et appuyé par plusieurs ministères, la personne en charge était monsieur Michel Garceau. Il y a eu la vente d'arbres pour amasser des fonds, lorsque le projet a été interrompu, la Ville a fait une supervision afin de mettre les gens en contact pour qu'ils puissent obtenir un remboursement.

- Monsieur Ricard demande quel est le coût pour le déplacement du jardin communautaire et celui de l'autre projet envisagé à cet emplacement.

Monsieur Poirier répond que pour le jardin communautaire, la majeure partie des travaux sont faits à l'interne. Il y a eu la location de machinerie et une étude de sol pour s'assurer que le terrain ciblé près du Colisée et de la rue St-Michel, n'était pas contaminé. Le coût est d'environ 30 à 40 000 \$. Le jardin sera bonifié car la superficie sera plus grande, il pourra y avoir des développements comme la plantation d'arbres fruitiers, des aménagements et des espaces verts. Il va y avoir également beaucoup plus de commodités qu'au précédent emplacement. Pour le nouveau projet envisagé, il s'agit de créer des logements locatifs, le zonage de cet emplacement le permet et avec la pénurie de logements pour les nouveaux arrivants, la Ville appui ce genre de projet. De plus, tous les branchements aux réseaux de la municipalité y sont présents. Près des voies ferrées, comme on l'a vu au Lac Mégantic, le gouvernement à augmenter les exigences et ce ne sont pas des terrains où il est permis de construire.

Monsieur Pacarar indique que ce n'est pas nouveau d'avoir des jardins communautaires près des voies ferrées, cela se fait dans d'autres municipalités. En prenant le train de Montréal à Toronto, près des villes on en retrouve fréquemment.

- Monsieur Fernand Pelletier demande si la Ville à effectuer des corrections au niveau de la délimitation des zones inondables. En 1996, lors de la grosse inondation, plusieurs endroits qui sont maintenant zonés inondables, ne l'ont pas été du tout. C'est problématique pour un propriétaire qui veut vendre sa maison, la banque refuse d'accorder le prêt à l'acheteur lorsque la résidence est située dans une zone inondable.

Monsieur Pacarar précise qu'avec les changements climatiques engendrant des événements exceptionnels, le Centre d'expertise hydrique du Québec en vient à ratisser beaucoup plus large pour déterminer le potentiel réel des sites encore jamais inondés. Lorsque survient une catastrophe la population se tourne vers le gouvernement, qui a eu des frais importants à déboursier. Les cotes de récurrence de crue ont également été revues à la baisse. Le concept de 0-100 est en voie de changer, ils constatent aujourd'hui c'est plutôt un 0-30 ans ou 0-20 ans. Il croit que présentement le gouvernement axe ses démarches sur l'augmentation des zones inondables, par contre cela va finir par s'assouplir, en établissant par exemple qu'il y a des méthodes de protection. Il y a toujours la possibilité que le gouvernement fasse de nouvelles modifications dans le futur. Il prend pour exemple la Floride qui est en zone inondable au complet, on y retrouve tout de même une grande densité d'édifices.

Monsieur Dubé ajoute que la municipalité de La Bostonnais est maintenant cartographiée zone inondable du village jusqu'au cimetière, alors qu'il y a une dénivellation de 15 pieds de la rivière.

Monsieur Philippe Pronovost explique que la municipalité est obligée d'appliquer la réglementation provinciale. Lors des dernières inondations, certains endroits ajoutés dans la zone inondable ont pu être revus, mais seulement les nouveaux emplacements. La municipalité a effectué un travail à ce niveau et a fait produire un relevé d'élévation des propriétés du village par un arpenteur-géomètre. En se référant aux cotes de crue émises par le gouvernement, si la propriété est plus élevée, cela permet l'émission d'un permis. Quelques propriétés du village ont ainsi pu être exclues de la zone inondable, mais pas beaucoup.

Monsieur Ricard dit que depuis que Hydro-Québec a fait le barrage à La Tuque, le sable s'accumule dans la rivière, ce qui crée encore plus de zones inondables. Au printemps, l'eau monte par-dessus le sable et s'étend dans les champs. La Ville pourrait faire une vérification à ce niveau.

Monsieur Pacarar commente en disant que c'est un point difficile à prouver.

- Monsieur Ricard demande qu'est-ce qui va advenir des parcs de la ville, avec le projet de développement du site de Ski La Tuque.

Monsieur Poirier répond que le projet sera créé pour optimiser l'utilisation de la station, qui sera opéré 12 mois par année au lieu de 4 ½ à 5 mois. La surface de deck hockey de la patinoire St-Michel qui y sera relocalisée, il y aura des terrains de pique balle et de volleyball et la pratique du vélo de montagne. Tous les autres parcs demeureront ouverts.

- Madame Olschinski demande pourquoi les pancartes de la kermesse de La Tuque sont entreposées à La Croche.

Monsieur Therrien indique qu'il manque de place en ville, en attendant on se sert de l'ancienne hôtel de ville pour entreposer du matériel.

**14. PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre du conseil de quartier sera le 17 mai 2023.

**15. FIN DE LA RENCONTRE**

Monsieur Dubé remercie les gens pour leur présence, il se sent appuyer dans sa fonction.

Monsieur Poirier félicite les citoyens présents pour leur intérêt et leur implication.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**PROPOSÉ PAR** madame Sylvie Lebel

**APPUYÉ PAR** madame Christiane Meilleur

**ET RÉSOLU :**

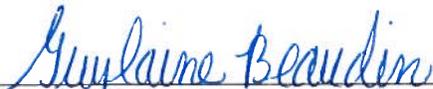
**QUE** l'assemblée soit levée à 20 h 40

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



---

Clément Dubé  
Conseiller et président



---

Gylaine Beaudin  
Secrétaire